

Règlement des litiges et accès au règlement en ligne des litiges

Nous ne doutons pas que vous serez entièrement satisfait(e) de votre achat. Cependant, Modere fera tout son possible pour régler une réclamation dans les meilleurs délais respectant vos droits statutaires. Vous pouvez nous adresser toute réclamation au moyen du [formulaire de contact](#) accessible sur le site Web ou par e-mail à l'adresse service@modere.eu. Si vous préférez nous adresser un courrier postal, notre adresse est : Modere Europe BVBA, Telecomlaan 9 (B5), 1831 Diegem, Belgique. Vous trouverez nos numéros de téléphone (l'un gratuit et les autres payants) dans nos [FAQ](#).

Toutefois, si vous pensez qu'un litige relatif à votre achat n'a pas été réglé à votre satisfaction par Modere, nous nous devons de vous informer des services « Modes alternatifs de résolution des conflits » (MARC) à la disposition des consommateurs. Aux fins des MARC, les consommateurs sont définis comme des particuliers agissant en dehors de leur activité professionnelle. Mais, si le contrat a été conclu à des fins relevant en partie de l'activité professionnelle de la personne considérée, et si ces fins sont de ce fait limitées en sorte de ne pas prédominer dans le contexte général de l'approvisionnement, cette personne devra, elle aussi, être considérée comme un consommateur. Les consommateurs résidant dans **un pays membre de l'UE**, et qui ont effectué des achats en ligne, peuvent choisir de déposer une réclamation par l'intermédiaire de la [Plateforme européenne de règlement en ligne des litiges](#) reliant les sites MARC nationaux de l'UE. Vous pouvez soumettre votre litige dans l'une des langues officielles de l'UE. La société Modere n'est pas liée par un engagement de traiter les réclamations des consommateurs par l'intermédiaire d'entités MARC nationales.